

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Plan des types d'affectation
"Agricole de maintien"

Échelle: 1:45 000

Ce plan fait partie intégrante du règlement no 17-2002

Introduit par le règlement no R-17-2002-7

Entré en vigueur _____

Michel Dion
Maire

Josée Lacasse
D.g. et sec.-trés.

MODIFICATION APPORTÉE PAR LE RÈGLEMENT :

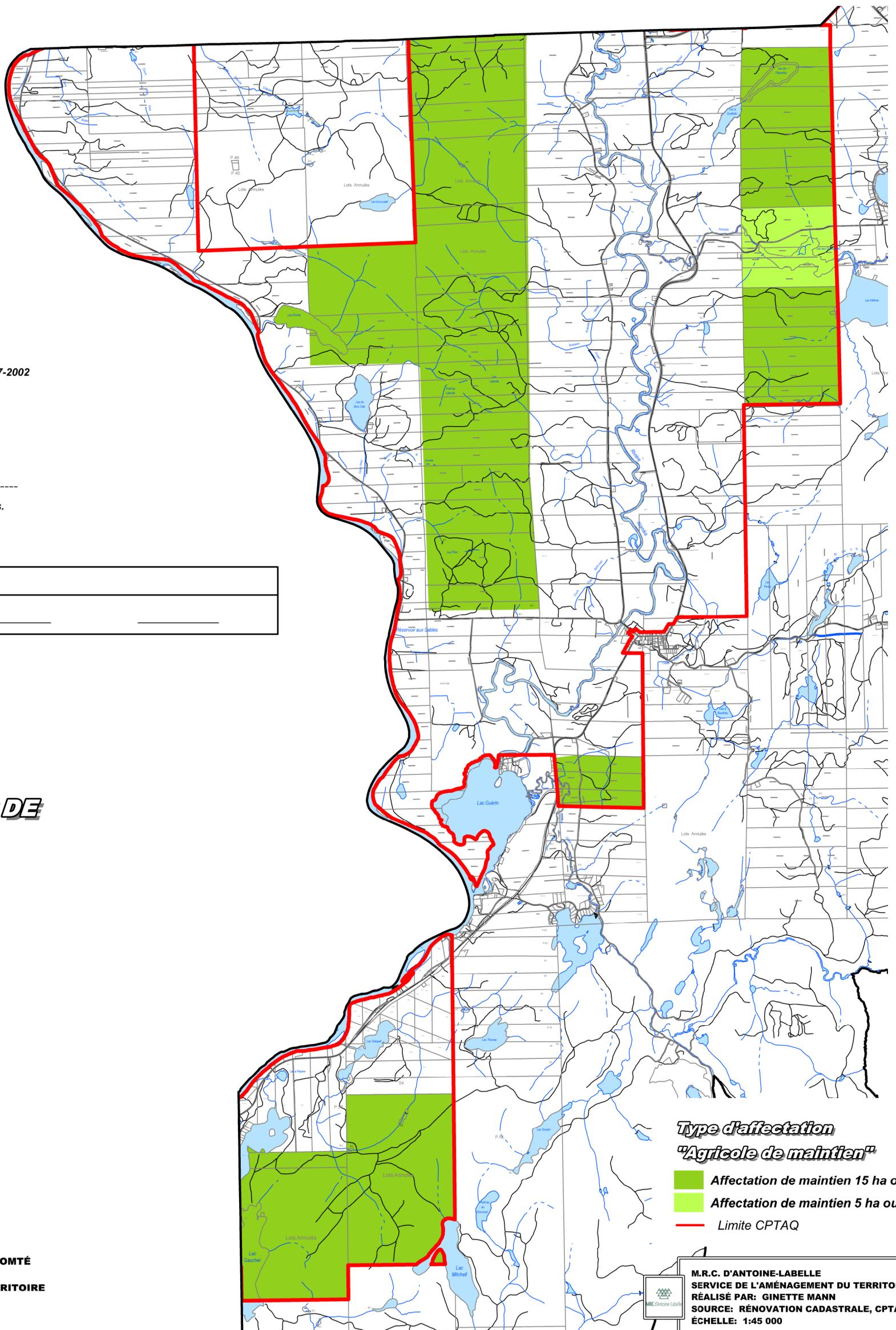
NO	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	CERTIFIÉ PAR:



MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

ANNEXE 4

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Type d'affectation
"Agricole de maintien"

Affectation de maintien 15 ha ou plus

Affectation de maintien 5 ha ou plus

Limite CPTAQ

M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
RÉALISÉ PAR: GINETTE MANN
SOURCE: RÉNOVATION CADASTRALE, CPTAQ
ÉCHELLE: 1:45 000